



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la protection des populations**

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

**Service eau, nature et biodiversité
Gestion des procédures environnementales**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
du**

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 25 MAI 2022

EARL COUEDELO ROUSSEL – Saint-Martin-sur-Oust

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son titre 1^{er} du livre V (parties législative et réglementaire) et la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 20 juillet 2022 nommant M. Pascal Bolot, préfet du Morbihan ;

Vu la preuve de dépôt du 8 novembre 2021 de la déclaration initiale d'une installation classée présentée par l'EARL Couedelo dont le siège social est situé au lieu-dit « Rangera » 56140 Ruffiac, pour exploiter un élevage bovin de 85 vaches laitières au lieu-dit « Trélan » à Saint-Martin-sur-Oust ;

Vu l'arrêté de prescriptions spéciales du 25 mai 2022 délivré à l'EARL Couedelo Roussel, dont le siège social est situé au lieu-dit « Rangera » 56140 Ruffiac, pour poursuivre l'exploitation d'un élevage bovin de 85 vaches laitières au lieu-dit « Trélan » 56200 Saint-Martin-sur-Oust à moins de 100 mètres d'habitations occupées par des tiers ;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier une erreur matérielle ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'article 4 de l'arrêté de prescriptions spéciales du 25 mai 2022 susvisé est modifié comme suit :

« Le présent arrêté cessera de produire effet si l'installation n'est pas exploitée pendant trois années consécutives sauf le cas de force majeure ».

Le reste sans changement

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan et le directeur départemental de la protection des populations du Morbihan (inspection des installations classées), sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes le,
Le préfet

Pascal BOLOT

- 1 SEP. 2022

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Mme le maire de Saint-Martin-sur-Oust
- M. le directeur départemental de la protection des populations du Morbihan
- EARL Couedelo Roussel « Trélan » 56200 Saint-Martin-sur-Oust